

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

**Date de révision:** 1er décembre 2022 **Date de publication précédente:** 16 novembre 2017 **No de fiche:** 231A-15

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC 791 (Partie A) (GY)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Composite polymère ARC. Répare des avaries dues à l'impact, l'abrasion ou l'érosion.

**Utilisations déconseillées:** Aucune donnée disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 2, H341

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

<b>Mentions de danger:</b>	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
<b>Informations additionnelles:</b>	Aucun	

### 2.3. Autres dangers

Les risques concernant la sécurité et la santé sont expliqués en détail séparément pour chaque composant. Pour l'usage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	70 - 80	1675-54-3 *	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	15 - 25	2210-79-9	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Aquatic Chronic 2, H411

#### Autres Ingrédients:

Dioxyde de titane	3 - 5	13463-67-7	Non classé **
-------------------	-------	------------	---------------

\* Autre no. CAS: 25068-38-6.

\*\* Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre ≤ 10 µm.

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Enlever les vêtements contaminés. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut sensibiliser la peau (possibilité d'éruption ou d'urticaire). L'inhalation peut entraîner une irritation du nez, de la gorge et du système respiratoire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Il n'en existe pas de connu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** La décomposition thermique risque de produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des aldéhydes et d'autres émanations toxiques.

**Autres dangers:** Il n'en existe pas de connu.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact direct. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact direct. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	SO	SO
Dioxyde de titane	SO	10

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer la zone. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, porter un appareil respiratoire anti-poussière agréé.

**Gants de protection:** Gants résistants aux produits chimiques (par exemple en caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, PVC)

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide visqueux	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	gris	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	2288 cSt @ 25 °C
<b>Odeur</b>	odeur douceâtre	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,14-1,18 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	0%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	aucune donnée disponible	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas applicable	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0%
<b>Point éclair</b>	143 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts et bases fortes, et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. L'ingestion peut entraîner une irritation de la bouche, de la gorge et gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, rat	11 400 mg/kg
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	DL50, rat	5 800 mg/kg

**Par voie cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	DL50, lapin (OECD 402)	> 2 000 mg/kg

**Par inhalation:**

L'inhalation peut entraîner une irritation du nez, de la gorge et du système respiratoire.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	CL50, rat, 5-8 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	CL50 par inhalation, rat, 4 h,	1 220 ppm

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Irritation de la peau, expérience humaine	Irritation grave

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée / Irritation modérée

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Sensibilisation de la peau, expérience humaine	Sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** L'oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle est mutagène (mutations dans les systèmes génétiques) dans certains essais de laboratoires. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérogène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B). Le dioxyde de titane que contient ce produit ne se dissocie pas du mélange ou ne se met pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:** Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition prolongé et répété à l'oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle peut entraîner des effets reproducteurs (malformations congénitales/stérilité), manque de données.

**STOT - exposition unique:** Ne devrait pas causer de toxicité.

**STOT - exposition répétée:**

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	50 mg/kg
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 411)	10 mg/kg
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, souris, mâle (OCDE 411)	100 mg/kg
Dioxyde de titane	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat (OCDE 408)	1 000 mg/kg

**Danger par aspiration:** Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration.

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

L'oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle et les résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) sont toxiques envers les organismes aquatiques et risquent d'avoir des effets nocifs à long terme sur le milieu aquatique (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): log Ko/e = 2,64-3,8, faible risque de bioaccumulation. Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle: log Ko/e = 2,5, faible risque de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide visqueux. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques: s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines.

**12.5. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une zone approuvée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN3082

**TMD:** UN3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**RID/IMDG/OACI:** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

**TMD:** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 9

**TMD:** 9

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** III

**TMD:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EmS. F-A, S-F

May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IMDG CODE Amendment 37-14, 2.10.2.7)

**OACI/IATA:** May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IATA Dangerous Goods Regulation 56<sup>th</sup> edition, 4.4 Special Provisions A197)

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Muta. 2, H341	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 1er décembre 2022

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.2, 3, 5.2, 6.3, 7.1, 8.1, 9.1, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.